



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 20 mars 2024 Délibération n° 2024-12

Objet de la délibération : demande de subvention auprès de la DRAC

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 34 (dont 32 votants)

Date de convocation : 7 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre le vingt mars à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Alain BECARD, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Colette RÉMOND, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Arnault LEMAIRE, Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT, Marc CHEVILLON, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Dominique BONDIVENA, Gilbert THOREY, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Denis NEAULT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Hervé LOUIS, Françoise GUERRIER, Jean-Paul QUESTÉ, Joël SOILLY (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Patricia NORE RENOT, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Yves BILBOT (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE (Ouche et Montagne) ; Amandine MONARD (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Graziella GUERRE, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT, Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Jean-Marie SIVRY Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Eric BAULOT, Samuel GALAUD (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN

www.auxois-morvan.fr

03 80 49 65 09

13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux



La présente délibération tend à autoriser Monsieur le Président à présenter une demande de subvention auprès de la DRAC de Bourgogne Franche-Comté, au titre des actions prévues dans le cadre de la programmation 2024 du Pays d'art et d'histoire. Pour mémoire, ces actions concernent :

Des projets pédagogiques (scolaire et extra-scolaire)

Le Pays Auxois Morvan participe à l'élaboration de projets d'Éducation Artistique et Culturelle, aux formations des enseignants, à l'accompagnement des classes, notamment via des ateliers, visites et proposition d'outils.

- Projets scolaires : accompagnement des classes (ateliers, visites, création d'outils...) et des structures culturelles (définition de leur offre à destination du jeune public)
- Réalisation d'un « Explorateur », livret ludique

Des actions et outils de médiation et de sensibilisation pour les habitants et touristes

Des actions et documents de médiation seront créés avec les partenaires culturels et touristiques afin de proposer une offre complémentaire sur le territoire pour les habitants et visiteurs sur la thématique du patrimoine industriel. Les documents seront disponibles gratuitement dans les offices de tourisme.

- Réalisation d'un « Focus », livret de découverte sur la métallurgie en Auxois Morvan
- Visites-guidées
- Formation des guides-conférenciers

Des supports et actions de communication

Afin de communiquer sur ces projets, une brochure promotionnelle « Rendez-vous » sera mise en place.

Le montant de la demande de subvention sollicitée auprès de la DRAC Bourgogne Franche-Comté concernant les actions 2024 de la convention VPAH s'élève à 15 000 €.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Type de recettes	Subvention	Taux d'intervention
Communication	3 400,00 €	DRAC	15 000,00 €	46,88 %
Médiation jeune public	10 650,00 €	Autofinancement	17 000,00 €	53,13 %
Médiation habitants et touristes	17 950,00 €			
Total	32 000,00 €	Total	32 000,00 €	100,00 %

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 32

Contre :

Abstentions :

- 1) Autorise Monsieur le Président à solliciter un soutien financier à hauteur de 15 000€ auprès de la DRAC de Bourgogne Franche-Comté ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette demande.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 021-200048544-20240320-2024_12-DE

S²LO

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

*Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.*